



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

Formulaire d'autorisation d'abattage, d'élagage ou de recépage

Type de demande

Abattage

Élagage

Recépage sélectif

Localisation de(s) l'objet(s)

Chemin, rue

Coordonnées :

Objet(s) concerné(s)

Arbre isolé

Haie

Allée d'arbres

Autre

Objet d'importance régionale

oui

non

Motif de la requête

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexes à joindre

Le requérant joindra à sa demande une note ou lettre synthétique présentant la nature des objets concernés (essence, dimensions, etc.) et des travaux ainsi que les compensations envisagées.

Il joindra un plan ou un croquis permettant de localiser les objets concernés, ainsi qu'une photographie de ces différents objets.

Si l'abattage est motivé par un projet de construction, le requérant doit soumettre une demande d'abattage avec la demande de permis de construire.

Requérant

Nom, prénom

Téléphone :

Adresse:

Signature :

Date :

Décision

Conditions municipales

- Requête autorisée
- Requête refusée
- Requête autorisée **sous conditions**
 - Les travaux portent atteinte à un biotope (art. 18 LPN, Art. 22 Lfaune), l'autorisation complémentaires de la DGE-BIODIV est requise

Si nécessaire, la décision et les conditions peuvent être sur un courrier séparé le cas échéant, une copie du courrier sera jointe au présent document.

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagnée, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

Timbre de l'autorité

Date et signature :